

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

du 27 septembre 2012

n°38

page 1/2

---

**RAPPORTEUR : Monsieur. Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Réalisation de fouilles archéologiques sur le site de l'ancien hôpital : demande de subvention**

---

*Mesdames, Messieurs,*

*La ville de Châtellerault a fait réaliser en 2012 et 2011, sur le site de l'ancien hôpital, une campagne de fouilles archéologiques préalable à la mise en oeuvre de l'opération de réaménagement de cet ensemble.*

*L'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) a ainsi produit un diagnostic en juillet 2010, conformément à l'arrêté préfectoral de prescription du 27 août 2009, sur le secteur nord des anciens remparts du système défensif de la ville, dans le périmètre voisin de la rue Deschazeaux et du quai du 19 mars 1962.*

*Les fouilles se sont déroulées du 12 au 16 avril 2010.*

*Un second diagnostic a été fait en octobre 2011, suite à l'intervention des archéologues entre le 6 et le 10 juin 2011. Il a été établi en conformité avec l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2010, sur la partie sud du site, proche de la rue A. Orillard.*

*Sur le site où doit s'implanter le multiplexe cinématographique, le Préfet a prescrit en date du 5 juillet 2012 une fouille archéologique sous maîtrise d'ouvrage de la ville afin de compléter la connaissance du système défensif originel de la ville, sur un périmètre de 1 200 m<sup>2</sup>, et d'en déterminer l'étendue et les fonctions.*

*La dépense de cette intervention est fixée à 72 800,95 € H.T., soit 87 069,93 € T.T.C. par l'INRAP.*

*La ville souhaite présenter une demande d'aide financière à l'Etat, au titre du fonds national pour l'archéologie préventive au taux le plus élevé possible.*

\* \* \* \* \*

**VU** le code du patrimoine qui, en son article L 524-14, a institué un fonds national pour l'archéologie préventive, issu du produit de la redevance due au titre des autorisations d'urbanisme,

**VU** le permis de construire n° 12U362 accordé le 5 juillet 2012 pour cette opération qui sera menée par la SARL CINÉA, une fois que le terrain aura été libéré suite aux fouilles,

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 27 septembre 2012**

**n° 38**

**page 2/2**

---

**CONSIDÉRANT** l'arrêté préfectoral de prescription de fouille du 5 juillet 2012, en vue de compléter la connaissance archéologique sur une partie du site dédié à l'édification prochaine du complexe cinématographique,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter auprès de la direction régionale des affaires culturelles l'octroi d'une subvention à hauteur de 50 % de la dépense H.T. de la fouille, soit 36 400,47 €.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 02/10/2012 N° 6668  
Publié au siège de la Mairie, le 1er/10/2012

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM